

## Affaire des assistants FN: un aveu et des preuves

PAR MARINE TURCHI  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 3 OCTOBRE 2017



Au Parlement européen, le 17 décembre 2015. © Reuters

Mediapart a eu accès à des documents qui montrent « l'absence totale ou quasi totale » de travail au parlement d'une partie des collaborateurs d'eurodéputés FN « et, au contraire, un travail effectué au profit du Front national ». Révélation.

« Salut Loup, si tu es contacté par des journalistes sur l'affaire des assistants au PE [Parlement européen] merci de ne répondre à aucun. » La consigne, adressée par email à un assistant parlementaire, est signée Florian Philippot. En cette fin juillet 2015, le parti frontiste est en pleine panique après la suspension par le Parlement européen des salaires de six collaborateurs d'eurodéputés. Le vice-président du FN a compris qu'il fallait garder le silence dans la tempête. Quatre mois plus tôt, la justice française a ouvert **une enquête** après un **signalement** du Parlement européen, soupçonnant qu'une partie des emplois des assistants frontistes à Strasbourg soient fictifs.

Les deux années et demie d'enquête menées conjointement par les policiers de l'Office anticorruption (OCLCIFF) et de l'Office antifraude européen (OLAF) ont mis en évidence des situations problématiques, voire ubuesques, d'après des documents consultés par Mediapart. À ce stade, les investigations à l'égard d'une partie des collaborateurs visés permettent de constater « l'absence totale ou quasi totale de tout travail d'assistant parlementaire, et, au contraire,

un travail effectué au profit du Front national, en France », écrivent les juges Claire Thépaut et Renaud Van Ruymbeke dans une note.

C'est le cas de Loup Viallet, 26 ans, mis en examen en juillet dernier pour « recel d'abus de confiance ». Sur le papier, le jeune homme fut, entre octobre 2014 et août 2015, assistant local à temps plein de la députée européenne Dominique Bilde, percevant chaque mois 2 200 euros net. Mais dans les faits, cet ancien chevènementiste travaillait au Carré, le siège du FN, où il était délégué national au pôle "Veille et prospective", sous la responsabilité de Florian Philippot. Les enquêteurs relèvent qu'il était domicilié à Paris alors que son lieu de travail officiel se situait à 400 kilomètres, en Moselle.



Loup Viallet, en mai 2017, pendant sa campagne législative dans le Doubs. © Compte Facebook de Loup Viallet.

Avant le signalement du Parlement européen, le 9 mars 2015, le jeune frontiste n'échange quasiment pas avec sa députée. Alors qu'il démarre son contrat le 1<sup>er</sup> octobre, ce n'est que trois mois plus tard, en janvier, qu'il écrit à son élue... pour lui demander un ordinateur, aux frais de l'Europe :



Le 5 janvier 2015, Loup Viallet demande un ordinateur à sa députée. © Document Mediapart

Mais après le signalement, la fréquence des échanges entre la députée et son assistant change brusquement. Le 13 mars, Dominique Bilde s'empresse de suivre le compte de son assistant sur Twitter. Le 23 avril, Loup Viallet envoie 19 notes thématiques d'un coup

à sa députée, après que le cabinet de Marine Le Pen a demandé aux députés de rassembler les éléments pour assurer leur défense :



Le 23 avril 2015, Loup Viallet envoie 19 notes d'un coup par mail à sa députée, Dominique Bilde. © Document Mediapart

Parmi les 28 emails retrouvés par les policiers entre l'élue et son collaborateur, la majorité a été envoyée en avril et mai. Interrogée en avril par *L'Estrépublicain*, Dominique Bilde assurait que Loup Viallet avait réalisé pour elle « *un travail remarquable sur la francophonie* ». Si le jeune collaborateur a bien travaillé sur ces sujets, l'examen de sa boîte mail par les policiers démontre qu'il l'a surtout fait au service du parti et de Florian Philippot.

Les enquêteurs ont recensé 84 mails envoyés au vice-président du FN, et 106 à sa collaboratrice, Mathilde Androuët. Pendant cette période, Loup Viallet adresse de nombreuses notes et communiqués à Florian Philippot – 67 pièces jointes ont été retrouvées. Il semble aussi consacrer une grande partie de son temps à la création d'un collectif «Mer et francophonie», qui sera lancé sous sa houlette **le 23 juin 2015**. Enfin, il est régulièrement réquisitionné par le parti, avec d'autres, pour « scanner » les profils internet des candidats pré-investis aux élections. « *Les emails échangés permettent de constater que Monsieur Viallet participe à de multiples actions du Front national* », notent les policiers. Dans ses courriels, le jeune homme explique lui-même que « *dans les faits* » il travaille « *au Carré* », et signe souvent d'un « *Loup Viallet, Délégué national en charge du Pôle prospective. Vice-présidence Stratégie Communication* ».

C'est d'ailleurs à Florian Philippot – ou son cabinet –, et non à sa députée, que l'assistant parlementaire s'adresse lorsqu'il s'agit de parler matériel informatique, salaire ou notes de frais. Exemple le 13 juillet 2015 : Viallet se voit notifier la suspension de son salaire par le Parlement européen, et c'est au vice-président du FN qu'il écrit. Même chose le 4 août, lorsqu'il remarque qu'il n'a «

*malheureusement pas reçu de salaire pour août* ». « *Ah mince, je regarde ça*, lui répond Philippot, en lui demandant d'appeler son assistant, Kevin Pfeffer à qui il a « *transféré une consigne* ». Le 1<sup>er</sup> septembre, Loup Viallet revient aux nouvelles « *concernant le changement de prise en charge* ». « *Florian va t'en parler. Contacte-le et prends RDV avec lui pour en discuter de vive voix* », lui répond Kevin Pfeffer. Comme d'autres assistants dont le salaire a été coupé, Loup Viallet sera basculé sur un contrat pour la campagne des régionales, pour couvrir la période août-décembre 2015.



La députée européenne (FN) Dominique Bilde. © Vidéo du Parlement européen.

Au Parlement européen, les justificatifs envoyés par la députée Dominique Bilde pour prouver la réalité du travail de son attaché parlementaire n'ont en tout cas pas convaincu. Fin 2016, les services du Parlement ont réclamé le remboursement de 40 320 euros pour des salaires jugés « *indûment* » perçus.

Au Carré, Loup Viallet semblait, toujours d'après sa boîte mail, donner du travail d'édition à un autre frontiste : Charles Hourcade. Comme lui, ce quadragénaire était officiellement assistant parlementaire européen, mais comme lui, il était installé au siège du parti, où il officiait comme graphiste depuis septembre 2013. Il avait auparavant travaillé au service de Frédéric Chatillon et son agence Riwal, le prestataire du FN au cœur des **affaires de financement de campagnes** du FN.

Pendant six mois, Charles Hourcade a été le collaborateur local de l'eurodéputée Marie-Christine Boutonnet, à temps plein, pour un salaire mensuel de 3 190 euros net. Mais devant les juges, il a reconnu avoir « *toujours travaillé à Nanterre au 78*

rue des Suisses [le siège du Front national – ndlr] depuis 2013 ». « Je n'ai pas eu d'autre fonction que de travailler au FN sur toute cette période », a-t-il concédé le 29 juin lors de son audition, que Mediapart a pu consulter, et dont l'AFP avait livré quelques éléments.

**« Je n'ai pas eu tellement le choix donc j'ai accepté »**

Lors de son embauche, la députée lui a bien parlé du travail qu'elle allait lui confier : « un projet de site internet », « un magazine » qu'elle souhaitait créer. Mais « en attendant », elle lui a demandé « de continuer à faire [son] travail pour le pôle communication », dirigé par le vice-président du FN, Florian Philippot. « Je la voyais régulièrement dès qu'elle venait sur Nanterre, raconte Charles Hourcade, on discutait mais elle ne m'a pas reparlé de ces projets-là, ni même pour me dire qu'on verrait plus tard ». Le nouvel assistant confesse ne pas avoir « posé de question ».

Aux magistrats, il a donc expliqué s'être « mis sous les ordres de Florian Philippot », « à la demande » de sa députée. « J'ai fait des tracts, des plaquettes publicitaires, des affiches, des visuels, quelques vidéos, etc. » De son côté, Marie-Christine Boutonnet a soutenu que son assistant l'avait « aidée » par ses « talents de communicant », en assurant la traduction et la mise en page de documents liés à son activité de parlementaire, en créant et animant ses comptes sur les réseaux sociaux et un site internet, ou encore en réalisant des montages vidéo pour sa nouvelle chaîne Dailymotion.

Mais les documents trouvés lors des perquisitions n'ont « pas permis de retrouver la trace de travaux réalisés », et la députée a fourni des « copies d'écran sans valeur probante », selon les juges. Elle a par ailleurs été démentie par son assistant, qui a expliqué, lors de son audition, n'avoir « rien fait de tout ça ».

En examinant les données et emails saisis lors des perquisitions à son domicile et dans son bureau au FN sur la période de son contrat, les enquêteurs ont constaté que Charles Hourcade n'avait reçu aucune instruction de sa députée : un seul échange de mail

(postérieur) a été trouvé, et les factures téléphoniques relèvent une « absence totale de communication » entre leurs deux portables.

À l'inverse, M. Hourcade répondait aux demandes des membres du pôle communication piloté par Florian Philippot. L'exploitation des données recueillies lors des perquisitions a d'ailleurs révélé « une activité continue de graphiste pour le compte du Front national, de ses membres, ou de ses fédérations locales, avant, pendant et après son contrat d'assistant parlementaire ». C'est d'ailleurs avec le vice-président du FN, et non avec sa députée, que l'assistant négocie son augmentation de salaire :



Le 13 mars 2015, Charles Hourcade écrit à Florian Philippot au sujet de son salaire d'assistant du mois de février. © Document Mediapart

Face aux magistrats, l'assistant a aussi reconnu ne pas connaître les autres collaborateurs de la députée. Un échange au cours de cette audition est particulièrement significatif :

- « Vous n'avez donc réalisé aucune tâche pour elle sur toute la période de votre contrat de travail ? », lui demande la magistrate Claire Thépaut.
- « Non aucune », répond Charles Hourcade.
- « Et vous avez travaillé en permanence pour le FN ? »
- « Oui, c'est ce qu'elle m'a demandé de faire. »
- « Vous êtes-vous rendu au Parlement européen ? »
- « Jamais, ni à Bruxelles, ni à Strasbourg. »

Il n'a pas davantage travaillé à l'adresse indiquée sur son contrat de travail, à Albi, dans le Tarn, où il a déclaré n'être « jamais allé ». Cette adresse n'est autre que celle de son eurodéputée, situé à plus de 600 km de son domicile... L'élue a-t-elle tenté de rectifier le tir ? Après le signalement du Parlement, le contrat est modifié, « pour une adresse à Paris », notent les juges, « par un avenant dont deux versions ont été produites par Mme Boutonnet », et dont l'une est postérieure à la fin du contrat de l'assistant. « Je ne sais pas du tout ce qu'il s'est passé et pourquoi

on m'a fait signer ces deux documents, a répondu aux magistrats Charles Hourcade. *Bêtement, je signe tout ce qu'on me donne, je sais que je ne devrais pas. (...) Pour moi, le principal est de bosser et de faire de l'argent. (...) Je suis prêt à tout signer pour travailler.* »

Mais dans les faits, Charles Hourcade semble passer ses journées au Front national, à Nanterre. L'analyse des données de la « badgeuse » du siège du FN a montré qu'il s'y trouvait en moyenne 6 heures 53 « tous les jours ouvrés sur ses deux dernières semaines de travail en tant qu'assistant parlementaire, sur un créneau horaire compris entre 9 h 30 et 18 h 30 ».

Date/heure	Numéro badge	Type d'événement	Numéro de badge	Zone origine	Zone arrivée	Statut (entrée/sortie)
14022015 09:41:12	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Zone extérieure	Parloir, accès	
14022015 09:41:12	HOURCADE Charles	accès retour autorisée accès	1402277	Zone extérieure	Parloir, accès	
14022015 09:42:26	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Parloir, accès	Zone 501	
14022015 10:40:16	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Zone 501	Parloir, accès	
14022015 10:40:17	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Parloir, accès	Zone extérieure	
14022015 10:40:17	HOURCADE Charles	accès retour autorisée accès	1402277	Parloir, accès	Zone extérieure	
14022015 14:51:23	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Zone extérieure	Parloir, accès	
14022015 14:51:23	HOURCADE Charles	accès retour autorisée accès	1402277	Zone extérieure	Parloir, accès	
14022015 14:51:24	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Parloir, accès	Bureau	
14022015 17:04:43	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Zone 501	Parloir, accès	
14022015 17:04:43	HOURCADE Charles	accès autorisé	1402277	Parloir, accès	Zone extérieure	
14022015 17:04:43	HOURCADE Charles	accès retour autorisée accès	1402277	Parloir, accès	Zone extérieure	

Extrait des relevés des entrées et sorties de Charles Hourcade au siège du FN lors de ses dernières semaines de travail comme assistant parlementaire européen. © Document Mediapart

Son recrutement comme assistant, son salaire, sa fin de contrat : tout cela donne l'impression d'avoir « été décidé en dehors de lui », lui font remarquer les magistrats. Charles Hourcade explique en effet avoir « été mis devant le fait accompli » de son basculement d'un contrat de graphiste pour le FN à assistant parlementaire auprès d'une députée qu'il ne « connaiss[ait] pas » et n'avait « jamais rencontrée ». « C'est le trésorier du FN, Wallerand de Saint-Just, qui m'a demandé. [...] Je n'ai pas eu tellement le choix donc j'ai accepté, ça ne modifiait pas mon salaire [...] D'un mois à l'autre j'étais l'employé du FN et le mois d'après j'étais l'employé de Marie-Christine Boutonnet que j'ai croisée dans les couloirs et qui m'a dit que désormais je dépendais d'elle, que j'étais sous ses ordres. [...] Au début je croyais que c'était une proposition et en réalité je me suis rendu compte que c'était déjà acté. »

Le graphiste admet ne pas avoir « voulu faire la fine bouche » après « des périodes de chômage importantes ». « Il [Wallerand de Saint-Just] m'a passé un coup de fil en me disant que j'avais ou j'allais changer de

contrat, que ça ne changerait rien du tout pour moi. Ça a duré une minute à tout casser. J'ai dit "oui très bien" ».

L'attaché parlementaire ne posera pas davantage de questions lorsque son contrat s'achève brutalement, en février 2015. « J'ignorais pourquoi ce contrat prenait fin, a-t-il admis lors de son audition. J'imagine qu'elle [Marie-Christine Boutonnet – ndlr] a trouvé un assistant parlementaire plus politique que moi. [...] Elle ne m'a pas expliqué pourquoi elle voulait mettre fin à notre contrat et je ne lui ai pas demandé. » Trois jours après la fin de son contrat, Hourcade rebascule officiellement comme graphiste au Front national, rémunéré par le parti avec le même salaire.



L'eurodéputée (FN) Marie-Christine Boutonnet. © Vidéo du Parlement européen.

Comme pour certains assistants frontistes, d'autres bizarreries apparaissent. Ainsi, alors que Charles Hourcade commence son contrat auprès de la députée en septembre 2014, sa déclaration préalable à l'embauche n'est réalisée que huit mois plus tard, tout comme le paiement des cotisations sociales. Quant aux cotisations de retraite complémentaire et la taxe sur les salaires, elles n'apparaissent pas avoir été réglées pour 2014. Autant de démarches importantes qui ne seront, d'après les enquêteurs, réalisées qu'après la fin du contrat de travail. Face aux magistrats, l'assistant s'est révélé incapable d'expliquer cette situation : « Je ne sais pas [...] C'est comme tout au Front national, tout est fait n'importe comment. »

Un autre élément attire l'attention des juges : un prêt de 5 000 euros sans intérêts octroyé par le Front national à l'assistant. L'une des clauses du crédit stipule bien qu'il est conditionné à un contrat avec le parti. Or, lorsque Charles Hourcade signe cette convention de prêt, il n'est plus embauché par le FN mais par la députée, comme assistant...

Enfin, en mars 2015, alors que son contrat est terminé, l'assistant reçoit un mois de salaire par l'expert-comptable du FN chargé de verser les payes, sur l'enveloppe européenne. Une somme que Charles Hourcade aurait, d'après les enquêteurs, "omis" de rembourser. Amateurisme ou fraude délibérée ? C'est ce que vont devoir déterminer les juges. Ironie de l'histoire, c'est lui qui sera chargé de mettre en page, en février 2015, **le nouvel organigramme** du Front national, celui-là même qui servira de base au signalement du Parlement européen, un mois plus tard. Comme trois autres assistants, le graphiste est aujourd'hui mis en examen pour « recel d'abus de confiance ».

Dans cette affaire, les collaborateurs et élus FN ont-ils été les pions des dirigeants du parti ? C'est ce que plusieurs témoins auditionnés ont affirmé aux magistrats. Certains – dont l'eurodéputé Aymeric Chauprade, qui a quitté le parti en 2015 – ont fait état d'une réunion, à Bruxelles, en juin 2014, lors de laquelle Marine Le Pen aurait expliqué aux eurodéputés qu'ils ne seraient pas tenus de reverser

une partie de leur rémunération s'ils ne dédiaient qu'un seul assistant à leurs tâches parlementaires, les autres devant travailler pour le parti. Ces témoins estiment que, par méconnaissance ou manque de vigilance, certains députés et assistants ont accepté ou fait des choses sans forcément avoir pleine conscience des problèmes potentiels ou des risques.

Devant les juges, Aymeric Chauprade a notamment insisté sur l'importance de « *la notion de discipline* » au Front national, un parti tenu d'une main de fer par Marine Le Pen. « *Il y a dans la liste des députés et assistants, des gens disposant de moins de discernement que la direction du parti quant aux conséquences des fautes commises* », a-t-il insisté en pointant du doigt la responsabilité des « *décisionnaires de ce système* » qui ont selon lui « *abusé de la confiance d'élus soumis, obéissants, et qui n'avaient pas toujours les capacités de discernement pour comprendre les conséquences de leurs choix* ». Sollicités par Mediapart, Loup Viallet, Charles Hourcade et leurs députées n'ont pas donné suite, de même que Florian Philippot et Wallerand de Saint-Just.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.